



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

À une **séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog tenue à l'hôtel de ville le **le lundi 21 août 2006**, lors de laquelle il y avait quorum.

La résolution suivante a été adoptée :

499-2006 Position de la Ville à l'égard du projet récréotouristique du parc national du mont Orford et de la région Magog-Orford

ATTENDU QUE Magog est la ville centre de la MRC de Memphrémagog, qu'elle représente deux des trois pôles touristiques apparaissant au schéma d'aménagement, qu'elle rend accessibles aux citoyens plusieurs infrastructures publiques;

IL EST Proposé par le conseiller Alain Vanden Eynden
Appuyé par la conseillère Vicki May Hamm

Que le Conseil municipal de la Ville de Magog approuve le document intitulé « Vision de la Ville de Magog pour un projet récréotouristique du parc national du mont Orford et de sa région)) qui sera présenté au prochain comité aviseur de la MRC de Memphrémagog.

Que le maire ou le maire suppléant soit autorisé à déposer à la MRC ce document d'orientations. Que la teneur de ce document soit rendue publique à la suite du dépôt du rapport final du comité aviseur de la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je soussignée, M^e Martine Savard, greffière de la Ville de Magog, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai.

À Magog, le 25 août 2006.

Greffière – Ville de Magog

Vision de la Ville de Magog à l'égard du projet récréotouristique du parc national du mont Orford et de la région Magog-Orford (résolution 499-2006)

Le présent document a pour but de mettre en relief la vision de la Ville de Magog quant à un projet récréotouristique favorisant le développement du parc national du mont Orford et de la région Magog-Orford, dans le respect de son environnement.

Vision

En soi, le parc ne constitue pas une destination d'origine. Voilà pourquoi le conseil municipal de la Ville de Magog juge que la voie d'avenir du parc national du mont Orford réside dans une complémentarité à l'offre régionale (lac, centre-ville de Magog, etc.). Pour se démarquer des autres régions, il faut accentuer un développement durable à vocation « nature / culture ».

Objectif

L'objectif souhaité est la viabilité future des éléments majeurs que sont la montagne et le parc. Ces derniers doivent être mis en valeur comme faisant partie intégrante d'un tout, c'est-à-dire de sa région, de ses richesses (exemple : marais) et des événements (Traversée internationale du lac Memphrémagog, Fête des vendanges, etc.).

Contexte actuel

Le mont Orford possède tout le potentiel pour offrir, dans une gestion globale, des activités en toutes saisons : ski de fond, ski alpin, raquette, relais, randonnée pédestre, golf, camping, chalet rustique, excursion d'observation, escalade, etc.

Présentement, la région Magog-Orford vit la réalité suivante avec la gestion privée de la station du mont Orford : les services (sanitaires, restauration, etc.) sont tous

fermés. Ce geste vient démontrer un des risques de la vente de la montagne à des intérêts privés, soit d'être dépendant tant sur le plan touristique que local. Le cas du mont Tremblant, avec Intrawest qui se retire au cycle de réinvestissement, illustre également ce risque, en fragilisant l'avenir (développement et entretien) du mont et de ses installations.

Positionnement global

En tenant compte de ce contexte, la Ville de Magog maintient sa position **de garder public le parc du mont Orford et ses installations récréotouristiques.**

Toute forme de développement devra rapporter des **revenus récurrents** pour pouvoir les réinvestir en partie dans le parc et ses infrastructures dans une perspective à long terme. Il est à noter que l'accessibilité et l'amélioration continue du parc et de ses infrastructures figurent parmi les préoccupations premières du conseil de ville.

La Ville de Magog souhaite que le Gouvernement conserve non seulement ses droits de propriétaire sur l'ensemble du site mais également qu'il augmente ses interventions à titre de gestionnaire des terres publiques en offrant tous les services auxquels la population est en droit de s'attendre. La **SÉPAQ** joue déjà admirablement bien ce rôle dans une partie du parc du mont Orford ainsi que partout ailleurs au Québec.

Propositions : gestion du parc

La montagne doit être gérée comme une partie intégrante d'un tout, c'est-à-dire du parc, de la région et de ses attraits. En ce sens, la Ville propose une gestion globale du parc, ce qui consoliderait les différents aménagements récréotouristiques existants pour rendre viables les activités à l'année. En d'autres termes, l'offre touristique du parc s'échelonnerait sur quatre saisons en complémentarité avec l'offre régionale.

La gestion globale du parc devrait idéalement revenir à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), comme il en est le cas présentement dans d'autres régions, avec le parc de la Mauricie ou le massif des Chic-Chocs. Si le Gouvernement se tourne vers une autre alternative, il serait primordial d'indiquer dans le contrat des critères bien établis pour assurer la viabilité de la montagne et du parc.

Un partenariat des secteurs public et privé serait une autre avenue envisageable. Il aurait pour avantage de créer un certain équilibre entre les intérêts publics et la question de rentabilité. Et avant même de décider du type de gestion, le conseil propose que le Gouvernement mette à niveau la montagne et le parc aux exigences d'aujourd'hui.

Comme source de financement régulière, un pourcentage pourrait être retenu sur la taxe des nuitées de la région Magog-Orford pour être réinvesti dans le « super-parc ». De plus, la SÉPAQ pourrait être gestionnaire de terrains au pied de la montagne. À partir de ce concept, il serait intéressant de développer un village champêtre régi selon une réglementation très stricte pour harmoniser le type de construction, regroupant des services et des chalets locatifs de style « bois rond » qui seraient situés sur les terrains de la SÉPAQ. Dans cet ordre d'idées, les revenus proviendraient de la location de fonds de terrains et des chalets rustiques. Ils serviraient pour réinvestir dans l'entretien et l'amélioration du « super parc », dont fait partie la montagne.

Des services pourraient être mis en place au pied de la montagne en complémentarité avec ceux existants déjà : stands et restauration pour faire connaître les produits locaux, spectacle de théâtre, concert en plein air, etc. Il est important de conserver un cachet pittoresque aux services offerts.

Pistes d'idées

Un service de plusieurs navettes mis à la disposition des visiteurs et de la population locale. Il établirait un circuit entre la montagne, le lac Memphrémagog, le centre-ville de Magog, les différents sites d'hébergement ainsi qu'avec les attractions naturelles et culturelles de la région. En plus d'optimiser l'accessibilité à la montagne, ces navettes permettraient :

- d'améliorer la circulation en période achalandée (déplacement facilité);
d'offrir un transport rapide et accessible;
- Faire découvrir ces destinations aux usagers, donc créer un achalandage favorable (nouvelle clientèle) à ces points d'arrêt sur le circuit.

En période hors saison, le tourisme d'affaires s'avère tout indiqué et a fait ses preuves dans d'autres régions. L'implantation d'un Centre des congrès à Magog, avec un nombre limité de chambres, donnerait la chance aux hébergements de la région d'accueillir les congressistes et leur conjoint ou conjointe. Une série d'activités pourrait être planifiée au cours de leur séjour. Ils pourraient bénéficier de la montagne et des différentes attractions offertes sur le circuit de navettes.

D'autre part, la mise en place de **refuges supplémentaires, de chalets de ski et de campements sauvages attirerait** de nouveaux touristes dans la région et répondrait à une demande sans cesse croissante. De plus, le camping Orford étant toujours à pleine capacité, il serait opportun de l'agrandir. Ces mesures contribueraient à donner une vocation plus familiale et accessible à ce site. Il pourrait même être exploité en période hivernale.

Pour la saison de ski alpin, il serait possible de concentrer les usagers sur les plus populaires afin d'optimiser l'entretien des infrastructures et minimiser les coûts de gestion. De plus, les équipements doivent être adéquats et adaptés au besoin de la clientèle familiale. Par exemple, la **quantité de remontées mécaniques pourrait être révisée et répartie de façon plus stratégique pour permettre une efficacité accrue des opérations.** Par ailleurs, avec le réchauffement climatique, la saison de ski se voit de plus en plus écourtée. C'est pourquoi il faut miser sur d'autres activités pour la viabilité à long terme de la montagne.

Le gouvernement et/ou son gestionnaire devront prévoir certains travaux plus urgents, tel le nivellement des pistes. À l'heure actuelle, l'état des pistes entraîne des coûts d'exploitation plus élevés (fabrication de neige artificielle) et surtout, des impacts environnementaux importants (sédimentation, répercussions sur le ruisseau Castle, etc.).

Il est important également de souligner un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur à chaque année dans la région : le ski de fond. En saison de ski de fond, le parc refuse à chaque fin de semaine des dizaines de skieurs faute de stationnement. À cet effet, le Gouvernement (et le gestionnaire en place, s'il y a un partenariat privé / public) se doit de continuer à développer cette activité et y permettre l'agrandissement des infrastructures afin de maximiser l'accessibilité à cette activité familiale.

En ce qui concerne le chalet de ski au pied de la montagne, ce bâtiment aurait tout intérêt à être mis en valeur, que ce soit : par l'optimisation de son utilisation en louant la salle en période hors saison; ou encore, par l'ajout d'un étage pour le transformer en **auberge du randonneur**, par exemple. Ce principe d'optimisation s'applique à l'ensemble des bâtiments sur le site.

Conclusion

Le conseil de la Ville de Magog recommande que :

- le mont Orford continue de faire partie intégrante du parc national avec ses différentes activités touristiques à teneur « nature / culture »;
- le Gouvernement prenne part aux investissements nécessaires pour restaurer et agrandir le parc.

La Ville de Magog appuie le bien-fondé d'une gestion avec une base gouvernementale (exemple : SÉPAQ) pour le parc du mont Orford. Elle s'affirme en connaissance de cause en appliquant elle-même le principe depuis le début des années soixante : elle a fait l'acquisition et gère 3,5 kilomètres de terrains sur le bord

du lac Memphrémagog pour en faire une vocation publique « nature / culture » et accessible.

La Ville juge qu'il faut consolider les attraits de la région tout en prônant une approche « nature / culture » qui saura nous démarquer des autres régions. De cette façon, le secteur d'activités touristiques pourra s'épanouir comme il se doit, et ce, en toutes saisons.